Image not found or type unknown

Délai pour porter plainte pour escroquerie à jugement

Par **serval**, le **10/06/2011** à **14:31**

Bonjour,
Je viens de passer devant le JAF pour une suppression de la pension alimentaire que je verse à mon ex-épouse.
Les raisons invoquées sont la baisse de mes revenus ainsi que son remariage avec la mutualisation de ses charges.
Elle a prétendu travailler à temps partiel et a présenté des fiches de paye que de l'un de ses employeurs.
J'ai, en effet, appris par mes enfants qu'elle avait 2 employeurs et qu'elle travaillait la journée entière du lundi au vendredi.
La décision du juge sera délibérée dans 10 jours.
A quel moment puis-je porter plainte pour escroquerie à jugement et m'appartient-il d'en apporter la preuve ?
Dans l'affirmative, comment puis-je l'obtenir ?

Par **Domil**, le **10/06/2011** à **17:44**

Vous ferez appel et vous apporterez la preuve de son second emploi en exigeant qu'elle produise ses déclarations de revenus par exemple

Par **serval**, le **17/06/2011** à **16:12**

Merci infiniment pour votre réponse courte mais efficace.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés